



# Commune de Plaisance

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 mai 2023



Le 28 avril 2023

Madame le Maire de PLAISANCE  
à  
Messieurs les Adjointes  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

### CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**MARDI 02 MAI 2023 à 18 Heures 30**

**à la salle des fêtes**

#### Ordre du Jour :

Approbation du PV précédent

#### Délibérations

- ✓ Location logement n° 02 de l'ancienne Ecole de MANDACOU.

#### Questions diverses

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **DEUX** du mois de **MAI** à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé en la salle des fêtes de PLAISANCE, sur convocation du 28 avril 2023 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **06**

Etaients présents :

Mme CHAPOTARD Maire.  
MM. PACE 3ème adjoint.  
Mmes CAILLARD, ROUCHON.  
MM. LONGUET. SICOT,

Absents excusés : Mme PROU, MM.FRICOT 1<sup>er</sup> adjoint, ROUCHON 2ème adjoint, DE MONBRON.

Procuration :

**Ordre du jour**

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 12 avril 2023.

**Délibérations**

- ✓ Attribution du logement locatif communal n° 02 ( ancienne école, bourg de Mandacou).

**Questions diverses.**

✓

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Pascal LONGUET est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

**2023-24 Attribution du logement locatif communal N° 02 (ancienne école de Mandacou)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une personne s'est portée candidate pour la location du logement communal n°2 situé bourg de Mandacou. Aux vues des pièces présentées et après une entrevue avec celle-ci, Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande pour une mise en œuvre au vendredi 05 mai 2023.

**VOTANTS : 06**

**Pour : 06**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

Questions et informations diverses :

Désormais, les demandes des Cartes Nationales d'Identité ainsi que les Passeports peuvent être effectuées à la mairie d'Eymet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00**